



AVIS AUX NAVIGATEURS

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 18/2020 - Objet : Mesures face au COVID-19

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Pour donner suite au passage en stade 3 du dispositif COVID-19, en application des mesures de prévention gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre :

- Les sorties en mer de navire de plaisance ne sont pas considérées comme des déplacements indispensables, la navigation de plaisance est donc interdite jusqu'à nouvelle ordre sur l'ensemble du domaine portuaire (les sorties ne sont possibles que pour les activités professionnelles)
- L'accueil physique est suspendu dans tous nos bâtiments (Capitaineries des Minimes, Vieux Port et service Manutentions)
- Les sanitaires restent accessibles pour les plaisanciers titulaires d'un badge ou d'une carte
- Les rendez-vous de manutentions sont annulés (sauf urgence avérée)
- La station carburant reste accessible 24h/24

Nous vous invitons pour toute démarche administrative, transmission de document et demande d'informations à privilégier la communication par messagerie électronique, téléphone, VHF ou via votre espace client.

Nous vous informerons sur notre site www.portlarochelle.com des éventuelles mesures complémentaires préconisées par les autorités.

Nos équipes restent à votre disposition à la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20, capitainerie@portlarochelle.com, VHF canal 09.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité
- x CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2020

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,